

**Centraide Haute-Côte-Nord
Manicouagan**

États financiers
Au 31 mars 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie. Nous avons, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 18 mai 2022

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A128584

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

PRODUITS

Dons de campagne	795 253 \$	881 230 \$
Dons non récurrents	14 000	136 217
Intérêts	2 152	2 616
Subventions (annexe A)	12 741	309 513

824 146 1 329 576

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS (annexe C)

123 334 65 253

FRAIS DE PROGRAMMES

Allocations aux organismes (annexe B)	670 150	851 131
Programmes - Centraide (annexe E)	101 169	128 413

894 653 1 044 797

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT

(70 507) 284 779

AUTRE ÉLÉMENT

Aide gouvernementale	-	20 000
----------------------	----------	--------

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(70 507) \$ 304 779 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	11 821 \$	597 742 \$	609 563 \$	304 784 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 458)	(68 049)	(70 507)	304 779
SOLDE , fin de l'exercice	9 363 \$	529 693 \$	539 056 \$	609 563 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

BILAN

Au 31 mars

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	16 501 \$	21 063 \$
Compte épargne	807 647	696 786
Créances (note 3)	2 657	8 201
Frais payés d'avance	-	4 539

826 805 730 589

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

4 450 5 552

ACTIF INCORPOREL (note 5)

7 086 9 042

838 341 \$ 745 183 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	130 437 \$	92 847 \$
Apports reportés (note 7)	126 675	-

257 112 92 847

DETTE À LONG TERME (note 8)

40 000 40 000

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL (note 9)

2 173 2 773

299 285 135 620

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	9 363	11 821
Non affecté	529 693	597 742

539 056 609 563

838 341 \$ 745 183 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 507) \$	304 779 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	657
Amortissement d'un actif incorporel	1 956	740
Amortissement des apports reportés afférents à un actif incorporel	(600)	(227)
	(68 049)	305 949
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	174 348	(98 546)
	106 299	207 403

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 812)
Acquisition d'un actif incorporel	-	(9 782)
	-	(13 594)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Obtention de financement supplémentaire	-	40 000
Augmentation des apports reportés afférents à un actif incorporel	-	3 000
	-	43 000

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

106 299 236 809

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

717 849 481 040

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

824 148 \$ 717 849 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	16 501 \$	21 063 \$
Compte épargne	807 647	696 786
	824 148 \$	717 849 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, recueille des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les dons sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont perçus, à l'exception des dons grevés d'affectations externes. Par conséquent, aucun don à recevoir n'est comptabilisé.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme engage des frais de gestion et d'administration générale afin de soutenir ses secteurs de fonctionnement. Il répartit ces frais entre les frais de collecte de fonds et les programmes en utilisant la méthode de répartition fondée sur les heures consacrées aux activités réalisées. Selon cette méthode, les frais de gestion et d'administration générale tels qu'ils figurent aux annexes A et C sont répartis comme suit :

- L'Organisme impute 60 % aux frais de collecte de fonds et 40 % aux programmes.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres qu'avec les membres de la direction qui sont évaluées au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire au taux suivant :

Équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %

Actif incorporel

Le site Web est comptabilisé au coût.

L'amortissement de l'actif incorporel et des apports reportés afférents est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Allocations aux organismes

Les allocations aux organismes sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont payées ou à payer lorsque les sommes sont engagées et autorisées par une résolution du conseil d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

3. CRÉANCES

	2022	2021
Taxes à la consommation	2 657 \$	1 192 \$
Subventions à recevoir	-	7 009
	2 657 \$	8 201 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Équipement de bureau	3 402 \$	1 685 \$	2 057 \$
Équipement informatique	3 812	1 079	3 495
	7 214 \$	2 764 \$	4 450 \$

5. ACTIF INCORPOREL

	2022		2021
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Site Web	9 782 \$	2 696 \$	9 042 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Comptes fournisseurs	504 \$	1 792 \$
Allocations aux organismes	119 168	83 496
Salaires et vacances courus	10 765	7 559
	130 437 \$	92 847 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés au 31 mars 2022 représentent des contributions de la Fondation Lucie et André Chagnon non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
SOLDE , début de l'exercice	- \$	174 183 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	-	(174 183)
Montants reçus au cours de l'exercice	126 675	-
SOLDE , fin de l'exercice	126 675 \$	- \$

8. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts ni modalités de remboursement jusqu'au 31 décembre 2023, portant intérêt au taux de 5 % par la suite, échéant en décembre 2025 ¹	40 000 \$	40 000 \$

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023 -	-	\$
2024 -	40 000	\$

¹ L'Organisme devra rembourser la subvention d'un montant de 20 000 \$ reçue en 2020 dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, si l'emprunt n'est pas remboursé avant le 1er janvier 2024.

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL

Les apports reportés afférents à un actif incorporel représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'un site Web. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2022

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL (suite)

	2022	2021
SOLDE , début de l'exercice	2 773 \$	- \$
Apports affectés à l'achat d'un site Web	-	3 000
Montants amortis dans les résultats	(600)	(227)
SOLDE , fin de l'exercice	2 173 \$	2 773 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

A - SUBVENTIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux	- \$	22 380 \$
Emploi et développement social Canada - Fonds pour les aînés	-	34 742
Emploi-Québec (remboursement)	(2 631)	8 494
Fondation Lucie et André Chagnon	-	25 375
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	-	218 295
Innovation et Développement Manicouagan	13 737	-
MRC Haute-Côte-Nord	1 035	-
Amortissement des apports reportés afférents à un actif incorporel	600	227
	12 741 \$	309 513 \$

B - ALLOCATIONS AUX ORGANISMES

Allocations aux organismes	682 400 \$	564 000 \$
Désengagement d'allocations aux organismes	(12 250)	-
Fonds d'urgence local	-	32 218
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	-	202 951
Fonds pour les aînés	-	33 362
Projet Fondation Lucie et André Chagnon	-	18 600
	670 150 \$	851 131 \$

C - FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Salaires et avantages sociaux	79 639 \$	42 465 \$
Frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	16 502	12 954
Frais postaux	593	-
Intérêts et frais bancaires	1 082	874
Matériel de campagne	21 475	6 519
Publicité et promotion	4 043	2 441
	123 334 \$	65 253 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2022

2021

D - FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurances	988 \$	841 \$
Électricité	386	365
Fournitures de bureau et papeterie	6 336	3 761
Frais de déplacements	1 928	1 106
Frais de formation	122	1 152
Loyer	4 446	4 411
Photocopies et location	1 921	1 798
Services professionnels	6 149	4 138
Télécommunications	2 169	2 620
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	657
Amortissement d'un actif incorporel	1 956	740
	<hr/>	<hr/>
	27 503	21 589
Attribution aux frais de collecte de fonds	(16 502)	(12 954)
Attribution aux programmes - Centraide	(11 001)	(8 635)
	<hr/>	<hr/>
	- \$	- \$

E - PROGRAMMES - CENTRAIDE

Salaires et avantages sociaux	33 797 \$	46 955 \$
Cotisations versées à Centraide Canada	9 278	5 297
Frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	11 001	8 635
Programme "Mobilisation communautaire"	35 458	39 664
Programme "Retour en classe"	806	888
Programme "Secours aux familles"	10 829	6 980
Programme "Vers un chez soi"	-	19 994
	<hr/>	<hr/>
	101 169 \$	128 413 \$
